

# QDD.

## Dispositifs d'informations agricoles en Afrique subsaharienne : repenser le rôle des États à l'ère des services digitaux privés

Les systèmes d'informations jouent un rôle clé dans les stratégies de gestion des risques agricoles et d'optimisation des décisions de production et de commercialisation. Ils constituent donc un moyen important de lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne (ASS). Toutefois, l'information seule est insuffisante. Pour avoir un impact, elle doit non seulement être considérée comme pertinente par ses utilisateurs mais elle doit également être associée à d'autres services pour favoriser l'inclusion économique des acteurs. Plus de 20 ans après l'arrivée sur le continent africain des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et l'apparition progressive d'une nouvelle génération de dispositifs informationnels avec une montée très forte du digital et des

services intégrés (information, conseil technique, services financiers), il est important de s'interroger aujourd'hui sur leur pertinence, leur efficacité et leurs limites tout en menant une réflexion sur le rôle que doivent jouer les différents acteurs (publics et privés) dans la définition et la mise en place de futurs dispositifs. Ce document présente une synthèse des principales analyses et recommandations tirées de l'« Étude sur l'amélioration de l'inclusion économique dans les filières agricoles en Afrique subsaharienne : analyse des dispositifs publics/privés de mise à disposition d'informations pour les agents économiques des zones rurales », étude commandée par l'AFD fin 2020.

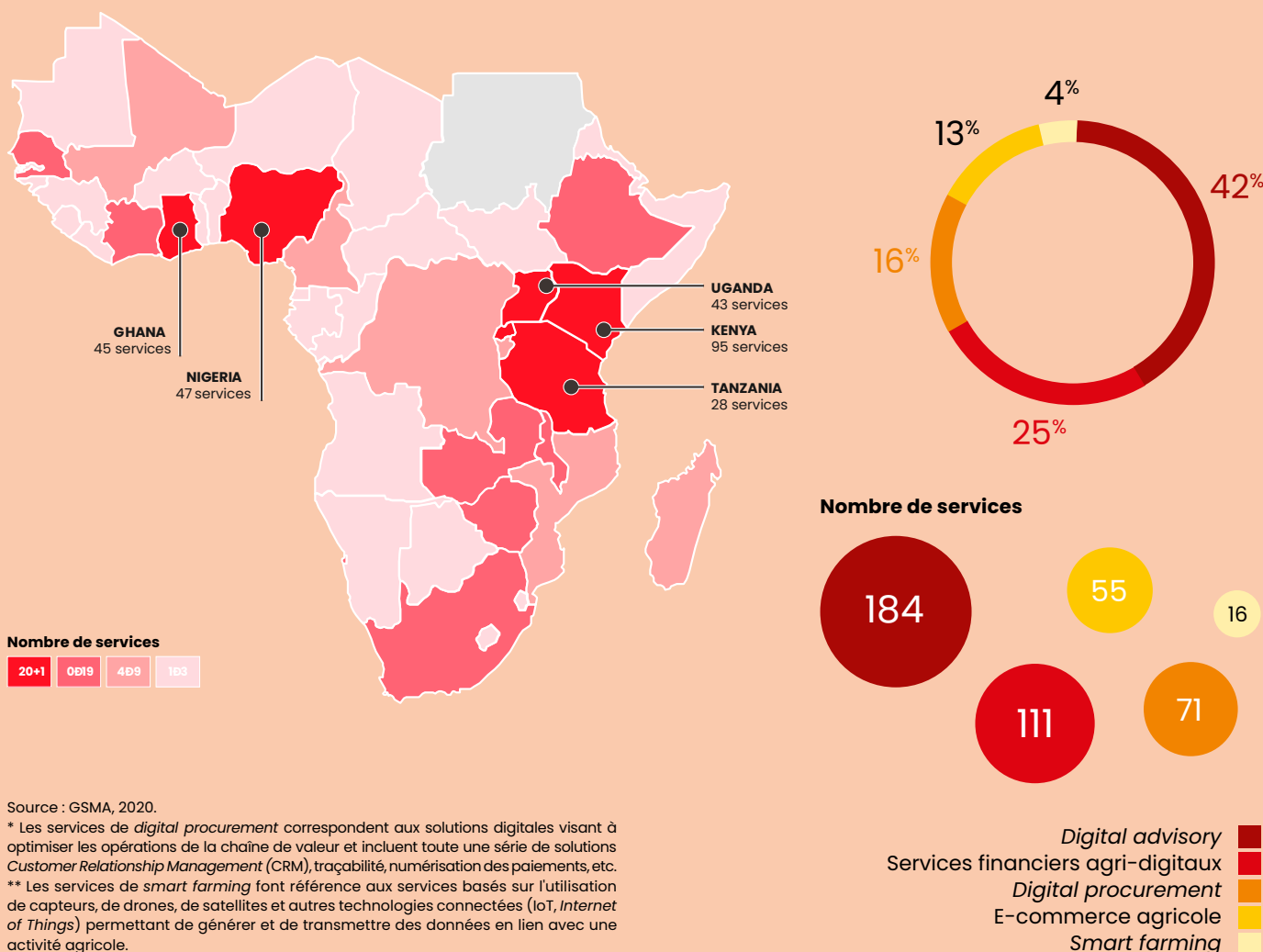
## I. Diversité très forte des dispositifs

L'analyse des principaux dispositifs d'informations agricoles présents aujourd'hui en ASS souligne une grande diversité en termes d'informations couvertes, de techniques de collecte, de traitement et de diffusion de ces informations, d'ancrage institutionnel, de modèle d'affaires, de mode de gouvernance, de répliquabilité mais aussi de portée et d'impacts sur les agents économiques des zones rurales. Le paysage récent est toutefois marqué par une intégration croissante des services offerts aux acteurs économiques des zones rurales (informations sur les prix et la météo combinées à du conseil technique et des services financiers).

Les innovations (tant technologiques qu'institutionnelles) ont été principalement le fait d'acteurs privés (start-up/AgriTech et opérateurs téléphoniques) qui ont, depuis dix ans, mobilisé des ressources importantes avec très souvent un recours à des fonds publics (du moins dans les phases pilotes). Si les partenariats public-privé (PPP) se sont principalement focalisés sur les aspects techniques (phases de conception et de déploiement), on observe toutefois une relative inertie dans les modes de gouvernance qui restent globalement soit à dominance publique soit privée, les modes de gouvernance mixte étant, dans les faits, relativement rares.

Les modèles d'affaires ont, quant à eux, fortement évolué sous l'impulsion des acteurs privés (opérateurs téléphoniques et start-up/AgriTech). Les *big data* ou mégadonnées permettent, d'une part, d'offrir de nouveaux services et solutions reposant notamment sur le développement d'algorithmes, et d'autre part, de générer de nouvelles informations revendues à des tiers (vendeurs d'intrants, semences, équipements, banques, sociétés d'assurance, instituts de formation, etc.). Par ailleurs, les opérateurs téléphoniques misent sur le développement de ces services gratuits pour fidéliser leur clients (*customer retention*). Si la marchandisation des informations constituait, il y a encore dix ans, un risque fort de marginalisation des producteurs, les nouveaux modèles d'affaires développés grâce notamment aux *big data* reposent de plus en plus sur un accès gratuit à l'information (avec néanmoins dans certains cas le recours à des subventions publiques notamment sur la phase de conception et d'amorçage des dispositifs). Les services plus spécialisés et payants visent davantage un public de grandes coopératives agricoles et de sociétés agro-industrielles visant à optimiser leurs opérations.

Carte régionale des services d'agriculture numérique actifs par type de service en ASS



## Juxtaposition, duplication et faible pérennité des dispositifs

Même si cette diversité permet d'offrir aux acteurs économiques une gamme assez large de services d'information, elle peut également, dans certains cas, se réduire à une juxtaposition de services similaires développés de façon parallèle par le public et par le secteur privé au sens large. Cette juxtaposition voire duplication des services peut traduire dans certains cas un manque de vision stratégique des États et conduire à un sentiment de confusion. De plus, l'approche projet a favorisé pendant longtemps une forte instabilité de ces dispositifs, la plupart d'entre eux cessant leurs activités une fois les projets clôturés, et ce en dépit des pressions exercées par un grand nombre de bailleurs de fonds sur la nécessité de pérenniser ces dispositifs et de trouver un modèle d'affaires idoine (la fameuse "exit strategy"). Ceux qui ont réussi à survivre l'ont fait généralement grâce à des prestations (conseil, formation, études) vendues à différents projets et non grâce à la vente d'information.

## Montée en puissance du digital et intégration des services

Le développement récent d'un grand nombre de dispositifs digitaux privés, caractérisé notamment par une intégration croissante des services d'information avec des services financiers (crédit et assurance) montre l'importance d'avoir une approche holistique, l'information seule étant insuffisante pour conduire à une plus forte inclusion économique des acteurs dans les filières. De plus, pour les fournisseurs privés, la combinaison information et services personnalisés apparaît souvent comme une condition de rentabilité.

Ces dispositifs digitaux sont toutefois relativement récents et n'ont pas encore pu montrer des impacts significatifs notamment en termes de revenu. Le couplage de ces services digitaux (aussi intégrés soient-ils) avec du conseil de terrain est aussi une condition importante de leur succès. En effet, la confiance dans l'information et donc l'utilisation qui en est faite par les acteurs se construisent aussi sur des interactions humaines et non sur la seule technologie. D'où l'importance des structures relais.

Tableau : Synthèse des forces et faiblesses des différents dispositifs identifiés en ASS

Statut	Type de fournisseur	Forces	Faiblesses
Public	International (GIEWS, AMIS, FEWSNET, etc.)	Données actualisées, fiables et gratuites Dispositifs pérennes liés à des engagements politiques internationaux	Contenu et format ne répondent que très rarement aux besoins des acteurs des filières Certains dispositifs ne concernent qu'un nombre limité de pays (exemple : AMIS ne couvre en ASS que le Nigéria et l'Afrique du Sud)
	Ministères et agences publiques	Accès totalement gratuit Dispositifs relativement pérennes (sauf ceux liés directement à l'aide projet)	Données pas toujours adaptées aux besoins des acteurs Données peu fiables et souvent peu actualisées (« information froide ») Outils de diffusion fortement limités Très faible intégration à d'autres types de service (accès aux intrants, accès aux financements, etc.) Absence de participation de la profession agricole
Privé	Chambres consulaires	Accès le plus souvent gratuit Informations répondant davantage aux préoccupations des acteurs de terrain	Politisation possible qui peut fragiliser la gouvernance (cas de certaines Chambres d'agriculture très politisées) Dépendance forte aux subventions (État et bailleurs de fonds)
	ONG	(conseillers, OP, coopératives, PME agricoles)	Outils de diffusion limités
	Profession agricole (organisations paysannes [OP] et inter-professions)	Gouvernance à dominance mixte (pluri-acteurs)	Faible intégration à d'autres types de service (accès aux intrants, accès aux financements, etc.) Accès parfois payant (abonnements)
	Opérateurs téléphoniques	Intégration croissante des services (conseil, prix, météo, intrants, crédit, assurance) Très large gamme d'outils de diffusion	Accès parfois payant (risque d'exclusion) Complexité des partenariats qui peut fragiliser les systèmes Logique commerciale (risque de suspension des services non rentables et risque de contenu orienté) Risque lié à une utilisation non contrôlée/abusives des données/profils des utilisateurs Gouvernance à dominance privée
	Start-up/ AgriTech	Fort degré d'innovation Efficacité et performance tirées par une logique privée	
	Multinationales agribusiness		Réservé aux fournisseurs/acheteurs agréés Limité à certaines filières

## Vers un nécessaire (ré)investissement dans les dispositifs publics d'information

Reposer seulement sur des dispositifs entièrement privés apparaît comme une stratégie risquée. En effet, même si les risques d'exclusion des producteurs liés à la marchandisation de l'information tendent aujourd'hui à se réduire (la plupart des services d'information étant en accès libre), les nouveaux modèles d'affaires peuvent conduire à des risques significatifs en termes de nature de l'information diffusée (« contenu orienté »), de continuité des services et de propriété des données. Il est donc important que les États puissent reprendre la main en réinvestissant dans le développement d'un service d'information agricole public « minimal » permettant un accès large à une information neutre et de qualité. Cependant, ceci ne revient pas pour autant à écarter les acteurs privés, bien au contraire. Il s'agit de redéfinir les rôles de chacun et de construire ensemble des dispositifs complémentaires dans le cadre d'une stratégie cohérente qui réponde aux besoins des acteurs économiques. Les États doivent pouvoir, en partenariat avec la profession agricole (Chambres d'agriculture, organisations paysannes et interprofessions) et le secteur privé au sens large, redéfinir les besoins en information, faire un inventaire des dispositifs existants au niveau national (public et privé) et définir sur cette base le cahier des charges des dispositifs à prévoir. Ceci suppose un dialogue public-privé permanent et donc la création de cadres de concertation appropriés.

Une fois le consensus établi sur les besoins et les objectifs, ainsi que sur le cahier des charges, les États pourraient se reposer sur l'expertise privée pour la conception/mise en place et la gestion des dispositifs. De même que cela est fait pour d'autres missions régaliennes de l'État, on pourrait imaginer que les États puissent confier ces dispositifs à des opérateurs privés compétents à travers une procédure d'appel d'offres et la signature de contrats de performance. La question des sources de financement de ces dispositifs public-privé reste toutefois un élément clé. Au-delà des investissements privés réalisés par les opérateurs et start-up, le fonctionnement des dispositifs pourrait être pris en charge de façon conjointe selon une clé de répartition à définir. Côté financement public, le prélèvement de taxes sur les produits de rente pourrait sans doute constituer dans

certain pays une source de financement possible (exemple du FIRCA en Côte d'Ivoire avec la mobilisation de ressources financières importantes par les structures de gestion de la filière café-cacao). Il en est de même concernant les taxes prélevées sur les opérateurs téléphoniques dont une partie pourrait être allouée au financement de ces systèmes.

### Accompagner les États dans la mise en place d'un écosystème numérique adapté

Le développement d'une stratégie nationale qui passe par une redéfinition des rôles des acteurs publics et privés doit également aborder la question des conditions et des modalités de la mise en place d'un écosystème numérique. Pour que des services privés d'information puissent compléter l'offre publique et être viables, il est important que des infrastructures numériques publiques (*cloud*) soient développées par les États avec des modes de gouvernance adaptés. Ceci devrait permettre de réduire les coûts d'investissement de ces services digitaux qui, par ailleurs, pourraient être une source importante de création d'emplois en faveur des jeunes. La mise en place depuis une dizaine d'années sur l'ensemble du continent africain d'incubateurs et d'accélérateurs de start-up et de PME constitue un élément favorable au développement de ces services.

De même, il est important de pouvoir accompagner les États à mettre en place un cadre réglementaire adapté (notamment sur la question de l'utilisation et de la protection des données) et de réfléchir à des modèles de financement pérennes. Enfin, un effort doit être mené pour renforcer in situ les capacités analytiques des scientifiques et des instituts techniques agricoles africains (formation) sur l'analyse des *big data*.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) dont l'Agence française de développement (AFD) pourraient ainsi jouer un rôle important d'accompagnement des États dans la conduite de ce processus qui devra nécessairement passer par un renforcement de capacités des acteurs publics, la création d'espaces collaboratifs et l'échange d'expériences, conditions nécessaires à l'amélioration du dialogue public-privé et à la mise en place de dispositifs performants et pérennes.

[1] Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles.

## Références bibliographiques

**CTA, DALBERG** (2019), *The Digitalisation of African Agriculture Report*. <https://www.cta.int/en/digitalisation/all/issue/the-digitalisation-of-african-agriculture-report-2018-2019-sid0d88610e2-d24e-4d6a-8257-455b43cf5ed6>

**GSMA** (2020a), *Digital Agriculture Maps 2020 State of the Sector in Low and Middle-Income Countries*. <https://www.gsma.com/r/wp-content/uploads/2020/09/GSMA-Agritech-Digital-Agriculture-Maps.pdf>

**PARM** (2016), *Information Systems for Agricultural Risk Management | Executive Summary Report* [https://p4arm.org/app/uploads/2018/05/PARM\\_IS-ARM\\_Executive-Summary-Report\\_web-1.pdf](https://p4arm.org/app/uploads/2018/05/PARM_IS-ARM_Executive-Summary-Report_web-1.pdf)

**Agence française de développement (AFD)**  
5, rue Roland Barthes | 75012 Paris | France  
**Directeur de la publication** Rémy Rioux  
**Directeur de la rédaction** Thomas Melonio  
**Création graphique** MeMo, Juliegilles, D. Cazeils  
**Conception et réalisation** Comme un Arbre!

**Dépôt légal** 1<sup>er</sup> trimestre 2022 | **ISSN** 2271-7404  
**Crédits et autorisations**  
License Creative Commons CC-BY-NC-ND  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>  
Imprimé par le service de reprographie de l'AFD.

*Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.*

